

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 18 (1945)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande : rapport annuel 1944-1945

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



† Fritz RIBI,
membre fondateur de la Section romande
de l'U. S. A. L. et son dévoué trésorier.

UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT SECTION ROMANDE

Rapport annuel 1944-1945

Notre comité, qui s'était réuni, il y a quelques semaines, pour préparer cette assemblée générale qui marque le 25^e anniversaire de la fondation de notre section, ne s'attendait pas à ce que celui de ses membres qui s'était le plus réjoui, peut-être, d'assister à cette séance anniversaire, lui soit enlevé par la mort.

Notre excellent, notre fidèle collaborateur, notre dévoué trésorier, **M. Fritz RIBI**, n'est plus.

Tout à l'heure, nous entendrons la lecture de son rapport de caisse qu'il avait préparé comme toujours longtemps à l'avance, avec une conscience minutieuse, et dans lequel il témoigne, une fois de plus, de l'intérêt qu'il portait au sort de notre société, à son activité. Intérêt qui avait quelque chose de paternel, car Fritz Ribi avait à cœur de gérer nos finances comme un père de famille qui veut assurer l'avenir de son enfant. Cela aurait été une joie pour lui de pouvoir vous dire aujourd'hui que la petite fortune de notre section avait atteint le montant de 10 000 fr.

Mais le défunt nous apportait aussi son active collaboration dans toutes les autres tâches du comité. Il avait une longue expérience des affaires et de la politique, un grand bon sens, un jugement très sûr. Il ne se mettait pas en avant dans une discussion, parlait peu, mais, calmement, se faisait une opinion qu'il apportait utilement à son heure.

C'était un homme simple et franc, véritablement épris d'un idéal social et qui s'y est donné généreusement en toutes les tâches où il pensait le servir, c'est un fidèle et courageux défenseur de notre cause de l'amélioration du logement, un aimable compagnon de travail, un ami qui nous a quittés.

Nous garderons tous de Fritz Ribi un souvenir respectueux et reconnaissant.

Nous tenons à rappeler aussi le souvenir de M^{me} la doctoresse **Charlotte OLIVIER**, qui assista maintes fois aux séances de notre société. Dévouée à la lutte contre la

tuberculose, elle s'intéressait à notre action en faveur de l'amélioration du logement dont elle appréciait toute l'importance pour la santé de notre peuple.

* * *

Nous avons perdu aussi, en la personne de **M. André SERMENT**, député, syndic du Mont s/Lausanne, un de nos membres de la première heure.

* * *

Ce rapport sera, en bien des points, une réédition de celui de l'an dernier.

Nous avons pu, lors de notre précédente assemblée, faire entrevoir une reprise d'activité réjouissante dans notre société. Tout paraissait, en effet, devoir mettre au premier plan des préoccupations de nos édiles et de nos administrations publiques le problème du logement. Nous pensions que l'on ferait appel à notre collaboration, collaboration que nous avons du reste offerte.

En présence d'une nouvelle crise du logement qui résultait, comme celle de 1920, de l'arrêt de la construction dû aux difficultés économiques causées par la guerre, nous supposions que l'on aurait recours à tous ceux qui, instruits par l'expérience, désignés par leur connaissance des questions sociales financières, techniques et d'organisation pratique relatives à la construction des logements seraient en mesure de seconder les pouvoirs publics dans leur tâche.

Il en avait tant coûté de devoir tout apprendre, il y a vingt-cinq ans; il restait tant à apprendre...

Au moins, disposait-on, dans les sociétés coopératives d'habitation et autres entreprises d'intérêt commun, qui avaient réussi, au prix de grands sacrifices, à maintenir leurs positions courageusement conquises, lors de la précédente bataille pour la conquête du logement économique, des **cadres** pour la formation d'une équipe que l'on aurait pu lancer dans la lutte et que seraient venues renforcer de nouvelles organisations dues à l'initiative privée.

Mais, bien que la pénurie de logements se soit accrue de façon inquiétante dans la plupart des centres urbains de Suisse romande (Genève excepté), nos autorités cantonales et communales ont mis jusqu'à maintenant la plus grande circonspection, à aborder la tâche qui leur était imposée par la carence de l'industrie du bâtiment, pour assurer une alimentation normale du marché des logements.

Et cependant, la Confédération, sous l'impulsion de la Suisse allemande où la crise est plus aiguë que chez nous, a fourni les mêmes armes à tous les cantons, sous la forme de subventions destinées, d'une part, à la lutte contre le chômage (création d'occasions de travail), d'autre part, à faciliter la construction de nouveaux logements.

Ces deux actions sont, en fait, étroitement liées, car on ne saurait trouver meilleure occasion de travail que de parer à la pénurie de logements.

La manne fédérale est répartie de façon uniforme à raison du 10 %, au maximum du coût de la construction des logements pour les entreprises ayant un caractère d'utilité publique.

Les cantons doivent faire un apport au moins équivalent à celui de la Confédération, libre à eux de s'entendre avec les communes.

Or, en Suisse romande, les cantons paraissent avoir cherché, jusqu'à maintenant, à limiter strictement leur part de subvention au taux du 10 % (participation des communes comprise) pour être au bénéfice du subside maximum de la Confédération. Mais les pouvoirs publics ne semblent pas s'être préoccupés de savoir si moyennant un apport à fonds perdu de 20 %, il était possible d'équilibrer le plan financier d'une construction de logements, en tenant compte des loyers actuels. On sait que l'Office fédéral du contrôle des prix maintient ceux-ci à un taux bien inférieur à celui qui résulterait du rendement normal des capitaux engagés dans les bâtiments.

Ainsi, on admet que, pour des raisons d'ordre social que nous ne discutons pas, l'Etat, en protégeant les locataires, fausse arbitrairement l'équilibre de la balance économique, entre le prix de revient des logements continuellement en hausse et celui des loyers, et l'on méconnaît le rôle des subventions, qui est de répondre à l'arbitraire par l'arbitraire en rétablissant artificiellement le jeu entre l'offre et la demande dont dépend la production.

Ces conditions sont si élémentaires que je m'excuse de les citer ici.

Mais le fait est qu'à Bâle, Berne, Zurich, pour ne citer que ces grands centres, où le montant des subventions a été porté d'emblée, dès 1941, au 35 % des frais de construction, on a bâti tant et plus. Les sociétés coopératives d'habitation ont pu déployer une activité intense.

Chez nous, c'est encore le marasme. De nombreux projets mis à l'étude n'ont pu se réaliser faute d'un financement permettant d'assurer un rendement suffisant.

Et l'on a entendu dire : « Comme toujours, la Suisse allemande a tiré la couverture de son côté ! » Mais a-t-on eu le courage d'envisager la situation sous son vrai jour ? La Confédération s'est-elle montrée plus large dans l'octroi des subventions envers nos Confédérés bâlois ou zurichois qu'envers nous ? Non, mais là-bas, les gouvernements cantonaux, les communes n'ont pas craint d'assumer la plus large part dans le subventionnement des entreprises de construction des logements économiques.

Entendons-nous bien. On peut discuter le moyen que constituent les subventions à fonds perdus. Mais, puisque nous ne disposons, pour l'heure, que de ce moyen, il faudrait l'utiliser pleinement, à bon escient, pour qu'il aille à sa fin. Distribuer les subventions au compte-gouttes, c'est permettre tout au plus à des entreprises d'intérêt privé, des associations de maîtres d'état camouflées en sociétés coopératives d'habitation et dont le financement est assuré souvent de façon précaire, de lancer quelques logements sur le marché. C'est peut-être faire le bonheur de quelques

particuliers qui consacrent leurs économies à réaliser un rêve de villa, villa-façon que débitent à bon marché les entreprises spécialisées.

Nous voyons cela actuellement dans le canton de Vaud où la plus grande part des subventions va à satisfaire ainsi des besoins individuels qui sont certainement moins pressants que ceux d'une masse de petits locataires qui sont à la recherche d'un logement simplement convenable pour établir leur famille ou de jeunes couples qui ne peuvent se créer un foyer.

Il est vrai qu'à Berne on a mis du temps à reconnaître que les logements manquaient à Lausanne, tant la crise immobilière que cette ville a traversée de 1937 à 1943 avait fait impression, et ce n'est guère que depuis quelques mois que le Département fédéral de l'économie publique, a consenti à allouer des subventions pour la création de nouvelles habitations.

Nous savons qu'en présence d'une situation critique, aucune entreprise immobilière saine ne pouvant être réalisée avec les subventions accordées, la Commune de Lausanne envisage la possibilité d'augmenter le taux de ses subsides.

Mais, tout récemment, une motion présentée au Grand Conseil vaudois et tendant à obtenir que le canton, lui aussi, subventionne plus largement la construction de logements a été repoussée, cette mesure n'étant pas jugée opportune par le Conseil d'Etat.

Nous nous plaignons à signaler l'action en faveur de l'amélioration des conditions de l'habitation entreprise par la ville de Neuchâtel, qui prévoit pour la transformation de maisons à plusieurs logements, et pour des colonies d'habitations par les sociétés coopératives, des subventions pouvant aller jusqu'au 30 % du coût de la construction, y compris l'appoint de la Confédération et du canton, la prestation de la commune atteignant le 10 %.

Mais, il s'agit toujours de mesures exceptionnelles propres à parer à une crise.

Quand donc consentira-t-on, en Suisse romande, à envisager le problème du logement autrement que sous l'angle d'une nécessité momentanée et en dehors de préoccupations politiques de clocher ou de parti.

Quand donc posera-t-on ce problème dans toute son ampleur et sa complexité. Le considérera-t-on bien en face en son humaine et permanente actualité ?

Ne faudrait-il pas commencer par établir, dans chacune de nos villes, un inventaire, qui serait constamment tenu à jour, des logements occupés et vacants, un état du marché des logements. Ce serait le seul moyen d'assurer l'équilibre entre la production et la consommation, entre l'offre et la demande, de déterminer pour chaque catégorie de logements les besoins réels de la population.

Partir du besoin, du **vrai besoin**, fonction de nécessités humaines exprimées par la libre demande et non de ce besoin artificiel, fonction d'un bien-être souvent superflu, de convenances mondaines que l'offre cherche à créer pour le seul profit des spéculateurs de l'industrie du bâtiment.

Abandonner, comme on le fait périodiquement, lorsque le bâtiment va, la construction des habitations entièrement à l'initiative privée, à la spéculation, c'est oublier que pour celle-ci la production des logements est une simple affaire et que l'affaire cesse de l'intéresser dès qu'elle n'est plus lucrative. Or, il y a toujours une catégorie de logements dont la production, pour être d'urgente nécessité, ne tente pas les spéculateurs. C'est le logis des gagne-petit, de ceux qui ne cherchent qu'un logement sain, propre, suffisant pour y élever une famille, les ouvriers ou petits artisans et aussi les nombreux travailleurs célibataires, et les vieux couples qui aspirent à être à leur ménage et à disposer, à côté d'une chambre, une installation si rudimentaire soit-elle de cuisine, de toilettes ou de bain.

Lorsqu'une crise immobilière survient, les spéculateurs qui l'ont souvent provoquée, abandonnent la partie. Le marché n'étant plus alimenté, une pénurie générale de

logements se fait sentir dans un délai plus ou moins long. On a recours alors aux pouvoirs publics pour rétablir la situation.

C'est toujours le même cercle vicieux.

1914 avant la guerre, crise immobilière.

1918 fin de la guerre, pénurie de logements.

1939 avant la guerre, nouvelle crise immobilière.

1945 fin de la guerre, pénurie de logements.

Pensez-vous que si la guerre n'avait pas éclaté en 1914 et 1939, l'Etat n'aurait pas dû intervenir pour éviter une catastrophe dans le marché immobilier; croyez-vous qu'il n'y aurait pas eu, malgré la surproduction, pénurie de logements pour toute une partie de la population, la moins fortunée, celle précisément qui n'intéresse pas les spéculateurs.

Par deux fois, la guerre, en arrêtant la construction, a permis que soit résorbé l'excès de la production, mais elle a montré aussi clairement que cette production ne pouvait être abandonnée sans danger à l'entreprise privée, au profit d'une industrie ou de consortiums immobiliers.

Ne mettra-t-on pas à profit ces expériences?

N'est-il pas temps que les cantons et les communes instaurent une véritable politique logique, rationnelle et suivie dans un domaine qui n'intéresse pas seulement notre économie nationale, mais la santé, toute la vie de notre peuple, son développement physique et moral.

L'action de l'Etat doit aller, en premier lieu, à régulariser la production des logements et à l'adapter aux besoins réels du peuple.

Il faut que cette action puisse s'exercer, non seulement par des mesures législatives, mais aussi par des moyens financiers et techniques d'une portée pratique.

Financièrement, le subventionnement de la construction de certaines catégories de logements devrait être assuré de façon permanente. Cela implique la création d'un fonds régulièrement alimenté par des contributions: prélèvements équitables sur les bénéfices réalisés dans des opérations immobilières ayant le caractère de spéculation, taxe sur le luxe dans les appartements, les riches aidant les pauvres à se loger, en période de crise et de hausse des prix de construction, péréquation entre les loyers des anciennes habitations et des neuves.

Des économistes compétents ont fait des propositions à ce sujet. Il serait désirable que nos autorités consentent à en faire l'examen objectif.

D'une manière générale, la construction des habitations citadines devrait être soumise, dans l'intérêt commun, à des prescriptions et restrictions qui empêchent qu'elle puisse être un objet de simple spéculation. Une mesure très efficace consisterait à prévoir, dans les plans d'extension de nos villes, des zones réservées aux petites habitations. La hauteur des constructions serait limitée à deux étages sur le rez-de-chaussée, et d'autres dispositions d'ordre urbanistique régleraient la forme des habitations, leur groupement, de façon à créer des ensembles bien équilibrés, d'un aspect harmonieux.

Ce vœu a déjà été émis lors du congrès de normalisation qui s'est tenu à Lausanne en 1920.

Enfin, les pouvoirs publics devraient recourir à la collaboration des associations d'intérêt public qui s'intéressent, sous une forme ou sous une autre, au problème du logement, soutenir les sociétés coopératives d'habitation ayant un caractère d'intérêt public qui peuvent exercer une action régulatrice sur le marché des logements et qui ne craignent pas, elles, d'assumer la tâche de loger une population aux ressources modestes qui n'intéresse pas les hommes d'affaires des sociétés immobilières.

On fait facilement figure de révolutionnaire chez nous. Mais nierait-on que le libéralisme économique, maître du domaine du logement, en prenant pour seule assiette la propriété privée et pour seule fin l'intérêt particulier, a été, le premier, la grande cause du désordre qui règne dans l'architecture de nos villes depuis une cen-

taine d'années, où se côtoient, s'affrontent, sans mesure commune, sans rapport de style, toutes les formes de l'habitation se disputant la place au soleil? La place au soleil à tant le mètre carré et tout pour les belles façades à l'ombre desquelles est relégué le taudis.

Mais je crains d'être déjà sorti largement du cadre d'un simple rapport annuel.

Comment s'empêcher, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de notre société, de jeter un coup d'œil en arrière, et de constater que la cause que nous avons soutenue depuis 1920 reste à défendre aujourd'hui, intégralement, comme au premier jour, dans notre Suisse romande où nous nous heurtons toujours dans les sphères gouvernementales, comme dans le public en général, non pas à de l'hostilité qui serait stimulante pour nous, mais à une indifférence latente, une incompréhension foncière du véritable but de nos efforts.

Malgré cela, nous avons tenu, et, face à un avenir qui remet tout en question, pour notre petit pays comme pour les plus grands de l'Europe, nous pouvons espérer que l'amélioration du logement prendra place parmi les grandes tâches sociales de solidarité humaine qui s'imposeront à notre peuple.

Il nous reste à dire quelques mots du ménage intérieur de notre section.

Nos relations avec le **Comité central de l'U. S. A. L.** ont été, comme toujours, des plus cordiales. Vos délégués, M. A. Hoechel et votre président, n'ont pu malheureusement assister à toutes les séances qui ont été au nombre de cinq depuis notre dernière assemblée générale. Les ordres du jour ont été particulièrement chargés. A côté des affaires administratives et de la gérance du Fonds de roulement, il a fallu examiner d'importants problèmes en relation avec la crise du logement, et prendre position en face de certaines mesures prises par les pouvoirs publics. Je me borne à mentionner:

La question du subventionnement des constructions d'habitation qui a pris des proportions et des formes très diverses dans les différents cantons.

Le message du Conseil fédéral concernant la protection de la famille. Le Comité central a tenu à entendre, sur cet objet, un exposé du Dr Naef, de l'Office fédéral des assurances sociales. Il est intervenu auprès de plusieurs membres des Chambres fédérales pour faire valoir dans la discussion certaines objections et propositions.

Le Comité central a tenu aussi à examiner la question du **contrôle par la Confédération des transactions sur les propriétés immobilières, terrain à bâtir, bâtiments.** Il se proposait d'intervenir auprès de l'autorité fédérale. Mais, entre temps, la décision prise par le Conseil fédéral le 16 janvier 1945 a été retirée.

L'assemblée générale de l'U. S. A. L. a eu lieu à Berne le 9 courant.

Le comité de la section n'a tenu qu'une séance à Lausanne, le 3 mai 1945, au cours de laquelle il a entendu un rapport de son bureau et a examiné particulièrement la situation des sociétés coopératives d'habitation en présence de la crise du logement qui sévit en Suisse romande.

La plupart des points examinés au cours de cette intéressante discussion ont été relevés déjà dans le présent rapport.

La Section romande a pu contribuer à la constitution de la **Société coopérative d'habitation Le Progrès, à Sainte-Croix**, formée par un groupe d'ouvriers de la localité. Celle-ci vient de construire deux petites maisons localives de huit appartements.

Nous sommes heureux de la compter parmi nos membres.

Nous tenons aussi à signaler l'adhésion de la **Direction des finances de la ville de Neuchâtel**, qui a montré qu'elle portait un grand intérêt à notre activité. Elle nous a communiqué déjà des renseignements fort intéressants sur l'action entreprise à Neuchâtel pour faciliter la construction d'habitations économiques.

Notre section s'intéresse aussi à un projet de l'**Association Pro Familia** qui consisterait à construire à Lausanne une petite cité-jardin dont les maisons seraient destinées à des ouvriers disposant d'un salaire suffisant ou à de petits fonctionnaires. L'appel adressé au public a montré que la réalisation de ce projet répondrait au désir de beaucoup de ménages.

Nous sommes restés en relations suivies avec la **Commission vaudoise des occasions de travail**, qui est chargée par l'Office cantonal du travail d'examiner tous les projets de construction de logements faisant l'objet d'une demande de subvention.

Nous avons été appelés à **Nyon**, où une société coopérative d'habitation est en formation sous les auspices de l'Union syndicale locale. Votre président a exposé dans une conférence le problème du logement et la solution que peuvent y apporter les sociétés coopératives d'habitation.

Nous avons été invités à traiter le même sujet d'une façon très complète devant l'assemblée générale du **Cartel romand d'hygiène sociale et morale**, qui est membre de notre section et qui est représenté dans notre comité par notre secrétaire M. Balmas.

Nos deux grandes sociétés coopératives d'habitation, celle de Genève et celle de Lausanne, ont tenu à nous associer à leur activité. Elles nous ont remis leurs rapports annuels, qui sont du plus grand intérêt. La **Société coopérative d'habitation de Genève** a fêté, cette année, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Notre organe « l'habitation » a publié à cette occasion un numéro spécial, d'une fort belle tenue et richement illustré. L'œuvre réalisée par cette société dans la Cité-d'Aire et la Cité-Vieusseux est digne d'être montrée en exemple. Relevons, dans le rapport annuel, la constatation suivante : « La Cité-Vieusseux aussi bien que la Cité-d'Aire, malgré les types très différents de leurs constructions et le caractère de leur destination, répondent parfaitement aux besoins de la partie de la population pour laquelle elles ont été édifiées. La maison familiale avec jardin et dépendance, particulièrement recherchée en cette période de guerre, n'exclut donc pas le logement locatif dans des immeubles à plusieurs étages, comme cela a été conçu à Vieusseux. »

Cependant, il y a lieu de tenir compte de nouveaux besoins des locataires et de donner, en particulier, la préférence à des matériaux ayant fait leurs preuves.

Les mêmes constatations ont été faites à **Lausanne**, où la **Société coopérative d'habitation** a pu vendre le plus grand nombre de ses maisons familiales que les occupants trouvaient à leur gré. Le résultat du dernier exercice, qui accuse un bénéfice net de 25 911 francs et permet de verser un intérêt de 3 ½ % aux parts sociales, est particulièrement réjouissant.

La Société coopérative d'habitation de Lausanne a étudié la construction de deux nouvelles maisons locatives qui compléteront son groupe de Fontenay. Elle n'attend, pour passer à une réalisation, qu'une augmentation des subventions actuellement allouées par le canton et la commune car, à ce défaut, les loyers à prévoir devraient être de 40 à 50 % plus élevés que ceux qui sont appliqués pour les appartements du même genre construits avant la guerre.

Nous avons félicité maintes fois l'**Association du Coin de Terre, à Genève**, pour la belle œuvre qu'elle a accomplie et qu'elle va poursuivre, espérons-le, pour mettre la maison familiale à portée de familles dont les ressources sont modestes.

Beaucoup ont trouvé, grâce au Coin de Terre, le foyer idéal.

Félicitons enfin la **Fondation du Logement ouvrier** de Lausanne qui, malgré la difficulté des temps, a réalisé, cette année encore, un beau bénéfice d'exploitation.

Notre revue « l'habitation », dont la présentation est de plus en plus soignée et attrayante, grâce, exprimons-nous de le dire, aux sacrifices que consent à faire l'Imprimerie Populaire pour en faire une publication pouvant rivaliser

avec les meilleures du genre en Suisse, notre revue, dont la parution a dû être réduite à six numéros par an (conséquence de la guerre), va prendre, espérons-le, un nouvel essor.

M. Vouga, architecte, adjoint à M. Hœchel, pour la rédaction, a dû donner sa démission, étant trop absorbé par ses occupations professionnelles. Nous le remercions encore du précieux concours qu'il nous a apporté. Notre comité a fait appel, pour le remplacer, à M. Pierre Jacquet, secrétaire à la Haute Ecole d'architecture de Genève. M. Jacquet a déjà assumé, en collaboration avec M. Hœchel, la rédaction de deux numéros de l'« habitation », et tout fait augurer qu'il remplira sa tâche non seulement avec zèle et intérêt, mais avec compétence et distinction.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux Sociétés coopératives d'habitation de Genève et de Lausanne, et à la Société pour l'amélioration du logement de Genève, dont les contributions nous permettent de couvrir les frais de la rédaction.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans adresser nos remerciements aux membres qui sont restés fidèles à notre section, qui lui ont apporté un concours actif, un appui financier ou moral.

Nous ne pouvons les mentionner tous.

Citons cependant les **administrations publiques** :

le Département des bâtiments de l'Etat à Fribourg ;
la ville de Fribourg ;
le Département des travaux publics du canton de Neuchâtel ;
la Direction des finances de la ville de Neuchâtel ;
le Département des travaux publics du canton de Vaud ;
le Service des améliorations foncières vaudois ;
la Municipalité de Lausanne ;
les **entreprises industrielles ou commerciales** :
les Grandes Tuileries Barraud & Cie, à Bussigny ;
les Entreprises électriques fribourgeoises ;
la Fabrique de câbles et tréfileries de Cossonay ;
la Maison Gétaz, Romang, Ecoffey S. A., à Lausanne et Vevey ;
la Verrerie de Saint-Prex, par l'intermédiaire de son directeur, M. Cornaz ;

les **associations ou institutions professionnelles ou d'intérêt public** :

le Cartel romand d'hygiène sociale et morale ;
l'**Ecole des arts et métiers de Lausanne** ;
les Sections genevoises et vaudoises de la **Société suisse des ingénieurs et des architectes** ;
la Section romande de la **Fédération des architectes suisses** ;
l'**Œuvre**, association de l'art et de l'industrie, à Lausanne ;
la Société coopérative de la **Maison ouvrière**, à Lausanne ;
la Société coopérative de la **Maison familiale**, à Lausanne ;
la Société coopérative d'habitation de **Montreux-Châtelard**.

Quelques membres de la première heure ont droit à une marque de reconnaissance spéciale, mais nous ne pouvons les indiquer tous nommément.

Le fondateur, on peut le dire, de notre section, **M. Arthur Freymond**, vous donnera l'occasion de l'applaudir.

Mais nous ne pouvons passer sous silence les noms de **René Chapallaz**, architecte, d'**Arnold Hœchel**, des présidents des Sociétés coopératives de Genève et Lausanne, **MM. Burklin et Weiss**, de **M. Jaquet**, administrateur de l'Association du Coin de Terre, et il faut que nous disions à M. le conseiller communal de Fribourg, **Meuwly**, combien sa participation fidèle et toujours sympathique à nos séances a été un précieux encouragement pour nous. Notre reconnaissance va aussi à **M. le Dr Veillard**, actuellement président du Tribunal des mineurs, qui a été le secrétaire de notre section pendant plus de huit ans.

Frédéric GILLIARD.